

CHAMPIONNATS de la section Québec

JUNIOR ET SENIOR

2026

Avis de tenue de compétition

Date

6 au 9 novembre 2025

Lieu

Centre Caztel

Hôte

Club de Patinage artistique Ste-Marie, Beauce inc.

Sanctionné par Patinage Canada
P-25-004

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **23 septembre 2025, 16h.** (HAE (UTC 04-00))



**PATINAGE
QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	6
INSCRIPTIONS	6
DROITS D'INSCRIPTION	7
CONTENU DE PROGRAMME	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	8
PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION	8
HÉBERGEMENT.....	8
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	8
MUSIQUE	10
VIDÉO	11
PRIX	11
COSTUMES	12
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	12
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques).....	13
TIRAGES AU SORT	13
CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA	13
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA	13
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS SECTION DE PATINAGE CANADA	13
Épreuves en simple chez les Dames	14
Épreuves en simple chez les Messieurs	14
Épreuves en Couple	15
Épreuves en Danse.....	15
Épreuves en Patinage Synchronisé	16

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats de la section Québec 2026 – Junior et Senior se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les Championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

S'il y a moins de concurrents inscrits aux Championnats de section que le quota alloué pour chaque section, celle-ci peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions et aux événements :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Gloriana Guipi Bopala

514 252-3073 poste 3597

gguipibopala@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentant technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Jessie Côté

Guylaine Mc Sween

Francine Tanguay

Sylvie Potvin

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Centre Castel 905 Rte Saint-Martin Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 1E6	85 x 200 pieds (Glace Desjardins) 85 x 200 pieds (Glace Placide Poulin)
Nom de la patinoire de pratique	Dimension de la surface des glaces :
Aréna St-Isidore 130 Rue Coulombe Saint-Isidore, (Québec) G0S 2S0	85 x 200 pieds

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque section qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique.

La section ou le comité organisateur sont responsables de la planification et du déploiement de chaque Championnats de section avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale. L'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les Championnats de section doivent être terminés au plus tard 7 jours avant le début du Défi de Patinage Canada de l'année de patinage en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Tous les concurrents, peu importe la catégorie, doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une catégorie par discipline. Par exemple, s'inscrire en Junior Dames programmes combinés et Senior Dames programmes combinés ne serait pas permis.

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

Pour le patinage synchronisé, le club peut inscrire des équipes dans plus d'une catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle catégorie, au moins 50 % des patineurs soient remplacés (le calcul ne prend pas en compte les remplaçants). De plus, l'équipe doit présenter un programme différent sur une autre musique.

En ce qui concerne les événements de qualification de patinage synchronisé menant aux Championnats Nationaux canadiens de patinage 2026, jusqu'à 25 % de l'équipe (quatre patineurs d'une équipe comptant seize patineurs et trois patineurs d'une équipe comptant douze patineurs) peuvent être membre de l'ISU différent du Canada, pourvu que ces patineurs aient un permis du membre respectif de l'ISU auquel ils appartiennent. Les exigences en matière de citoyenneté canadienne ou de résidence ne s'appliquent pas à ces patineurs. Les remplaçants ne sont pas inclus dans le calcul aux fins du pourcentage.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats de la section Québec 2026 – Junior et Senior doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le **16 octobre 2025**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.

REMPPLAÇANTS (Patinage synchronisé seulement)

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, il est demandé, dans la mesure du possible, que toutes les équipes placent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veuillez consulter [le site de Patinage Canada](#).

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [INSCRIPTION](#)

Pour les inscriptions en couple et en danse, CHAQUE PATINEUR doit remplir le formulaire et payer les frais d'inscription.

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 23 septembre 2025 à 16 h** (HAE (UTC-04:00)). Des frais d'inscription majorés s'appliqueront pour toute inscription effectuée après la date limite du mardi 23 septembre 2025, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. **Aucune inscription ne sera acceptée après le 30 septembre 2025 à 16h.**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Pour le patinage synchronisé, seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats de la section Québec 2026 – Junior et Senior seront autorisés à patiner aux Championnats Nationaux canadiens de patinage 2026. **Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit.** Le nombre permis de remplaçant est de quatre par équipe, pour un maximum de 20

patineurs. Les remplaçants doivent être inscrits avec le reste de l'équipe avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la 2e date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service, les frais administratifs et les taxes. Les droits d'inscriptions incluent les vidéos de compétition.

	Avant le 23 septembre 2025, 16h	Entre le 23 septembre 2025 16h01 et le 30 septembre 2025, 16h
Simple	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Junior et Senior	300\$	400\$
Couple et Danse	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Junior et Senior	180\$ / partenaire	280\$ / partenaire
Patinage Synchronisé	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Équipe	260\$	360\$
Patineur	50\$	100\$

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs débutera une heure avant le début des événements. L'inscription se fera sur le site de compétition.

ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION

Lors de votre inscription à la compétition via SPLEX, vous aurez l'occasion de vous procurer de la marchandise officielle de la compétition, soit :

- 1 chandail à manches courtes blanc (avec le logo officiel de la compétition)
- 1 chandail à manches longues blanc (avec le logo officiel de la compétition)

Cette marchandise exclusive, conçue spécialement pour cette édition, sera disponible en **précommande seulement**. **Aucun achat ne pourra être effectué sur place**. Une étape dédiée dans le processus d'inscription vous permettra d'ajouter les articles de votre choix à votre facture d'inscription.

Un aperçu visuel des chandails sera disponible sur la plateforme SPLEX ainsi que sur la [page de compétition](#) du site Internet de Patinage Québec.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants et les équipes doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **jeudi 16 octobre 2025**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 16 octobre 2025**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)
- [Patinage synchronisé](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION

Les participants auront une pratique officielle pour chaque épreuve.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

GÉRANTS D'ÉQUIPE

Trois personnes peuvent être accréditées par équipe, ce qui peut inclure des entraîneurs et des gérants d'équipe. Deux entraîneurs au maximum peuvent être inclus au nombre des trois personnes accréditées. Les gérants d'équipe doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

Les personnes accréditées en tant que gérants de patinage synchronisé, qui sont aussi des entraîneurs de Patinage Canada, sont assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs. Des exemptions peuvent être prises en considération au cas par cas.

Dans le cas où l'équipe possède deux entraîneurs, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le second entraîneur et d'autres

remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Dans le cas où l'équipe ne possède qu'un entraîneur, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe se tient à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. La date limite pour les modifications est le **16 octobre 2025**. **Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date.**

En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD/clés USB et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, car le téléchargement primera sur les CD/clés USB.

Normes pour les CDs/clés USB

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD/clé USB.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD/sur la clé USB.
- (4) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à gguipibopala@patinage.qc.ca.

VIDÉO

Un responsable assigné sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Le frais d'inscription inclut les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Il y aura remise de médailles sur place. Les médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie. Lorsqu'il n'y a que deux (2) participants à une épreuve, les deux (2) participants recevront une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Il n'y a aucun frais d'admission pour les spectateurs pour cet événement.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques de blessures au concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de la section Québec 2026 – Junior et Senior.

Règlements généraux

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#).

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

CHOIX DES CONCURRENTS DU [DÉFI DE PATINAGE CANADA](#) (voir lien)

CHOIX DES CONCURRENTS DES [CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA](#) (voir lien)

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS SECTION DE PATINAGE CANADA

Les Championnats de la section Québec 2026 – Junior et Senior sont réservés à tous les patineurs des catégories Junior et Senior et aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Canada.

(a) REMPLAÇANTES

Aucune remplaçante ne sera nommée.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES : CHAMPIONNATS DE LA SECTION QUÉBEC 2026 – JUNIOR ET SENIOR.

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1er juillet précédant la compétition.
- (iii) Programme court d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1er juillet précédant la compétition.
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Couple

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Danse

(a) Senior

- (i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi l'évaluation du test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Danse rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et danse libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi l'évaluation du test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Les concurrents de danse sur glace ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant la compétition.
- (iii) Danse rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et danse libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Patinage Synchronisé

(a) Senior

- (i) Les équipes Senior comprennent au moins 12 patineurs et au plus 16 patineurs.
- (ii) **ÂGE :** Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 17 ans le 1er juillet qui précède la compétition.
- (iii) Programme court d'une durée de Max. 2 min. 50 sec.
et programme libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) Les équipes Junior comprennent au moins 12 patineurs et au plus 16 patineurs.
- (ii) **ÂGE :** Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1er juillet qui précède la compétition.
- (iii) Programme court d'une durée de Max. 2 min. 50 sec.
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)